

Cathédrale de Chartres

1. Données sur le bien du patrimoine mondial

1.1 - Dénomination du bien du patrimoine mondial

Cathédrale de Chartres

1.2 - Détails sur le bien du patrimoine mondial

1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
Cathédrale de Chartres	48.448 / 1.487	1.06	62.41	63.47	1979
Total (ha)		1.06	62.41	63.47	

1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
Cathédrale de Chartres: délimitation du bien lors de son inscription sur la Liste en 1979 et de sa zone tampon approuvée en 2009 - Scale 1 :25,000	2011	
Cathédrale de Chartres: délimitation du bien lors de son inscription sur la Liste en 1979 et de sa zone tampon approuvée en 2009 - Scale 1 :7500	2011	
Cathédrale de Chartres: délimitation du bien lors de son inscription sur la Liste en 1979 - Scale 1 :1500	2011	

1.5 - Site Internet et présence sur les réseaux sociaux (le cas échéant)

- cathedrale-chartres.monuments-nationaux.fr
- site.de.la.cathedrale.Notre-Dame.de.Chartres
- site.de.la.cathedrale.Notre-Dame.de.Chartres

Commentaire

Site de la cathédrale Notre-Dame de Chartres : <https://www.cathedrale-chartres.org/> Google Art et Culture (à la découverte de Notre-Dame de Chartres) en partenariat avec l'UNESCO : <https://artsandculture.google.com/story/8AXB4pZjx-G76g> Visiter la cathédrale Notre-Dame de Chartres : <https://www.chartres-tourisme.com/les-incontournables/la-cathedrale>

2. Autres conventions/programmes au titre desquels le bien du patrimoine mondial est protégé (le cas échéant)

2.1 - D'après les informations disponibles, ce bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) est désigné et/ou protégé au titre des conventions/programmes recensés dans le tableau ci-après. Vérifiez et modifiez les données si nécessaires.

		Le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) <u>est</u> désigné et/ou protégé au titre de la convention/du programme	Le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) <u>n'est pas</u> désigné et/ou protégé au titre de la convention/du programme
2.1.1	Registre international des biens culturels sous protection spéciale (Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé)		×
2.1.2	Liste des biens culturels sous protection renforcée (Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé - 1999)		×
2.1.3	Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) (Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar))		×
2.1.4	Réseau mondial des réserves de biosphère L'Homme et la biosphère (MAB)		×
2.1.5	Réseau mondial des géoparc Géoparc mondiaux UNESCO		×

2.2 - Si nécessaire, merci d'inscrire ici vos commentaires sur la question 2.1

2.3 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de demander, le cas échéant, une protection renforcée pour le bien du patrimoine mondial au titre du deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999) au cours des trois prochaines années ?

Non

2.4 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de faire inscrire le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) sur la Liste des

zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar), le cas échéant, au cours des trois prochaines années ?

Non

2.5 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de désigner le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) en tant que Réserve pour l'Homme et la biosphère (le cas échéant) au cours des trois prochaines années ?

Non

2.6 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de faire désigner le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) comme Géoparc mondial UNESCO (le cas échéant) au cours des trois prochaines années ?

Non

2.7 - Indiquez le niveau de coopération au niveau du bien entre les différentes désignations des conventions/programmes pour le bien

2.7.1	Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✘
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.2	Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999)	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✘
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.3	Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✘
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.4	Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✘
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.5	Géoparcs mondiaux UNESCO	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✘
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	

2.8 - Ajouter ici les informations sur la coopération avec une autre/ d'autres désignation(s)/programme(s)

2.9 - À votre connaissance, des éléments associés au bien du patrimoine mondial ont-ils été inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel ?

Non

2.10 - Recensez les éléments associés au bien du patrimoine mondial qui sont inscrits, à votre connaissance, au titre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

2.11 - À votre connaissance, du patrimoine documentaire associé au bien du patrimoine mondial a-t-il été inscrit au titre du Programme Mémoire du monde ?

Non

2.12 - Recensez le patrimoine documentaire associé au bien du patrimoine mondial inscrit, à votre connaissance, au titre du Programme Mémoire du monde.

3. Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

3.1 - Déclaration de valeur universelle exceptionnelle adoptée par le Comité du patrimoine mondial

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Brève synthèse

La cathédrale Notre-Dame de Chartres, située en région Centre-Val-de-Loire, est l'une des œuvres les plus authentiques et les plus achevées de l'architecture religieuse du début du XIII^e siècle. Elle fut le but d'un pèlerinage dédié à la Vierge, parmi les plus populaires de tout l'Occident médiéval. Par l'unité de son architecture et de sa décoration, fruit des recherches du premier âge gothique, par son influence considérable sur l'art du Moyen Âge chrétien, la cathédrale de Chartres apparaît comme un jalon essentiel de l'histoire de l'architecture médiévale. Le remarquable ensemble de vitraux, la statuaire monumentale des XII^e et XIII^e siècles et le décor peint miraculeusement préservé des ravages des hommes et du temps font de Chartres l'un des exemples les plus admirables et les mieux conservés de l'art gothique.

La façade ouest élevée vers le milieu du XII^e siècle, avec ses trois portes aux ébrasements garnis de statues-colonnes (Portail Royal), ses deux tours, sa flèche méridionale et ses trois grandes verrières aux vitraux inestimables, constitue un exemple authentique et complet qui nous reste de cet art créé à Saint-Denis, et qui marqua l'avènement d'une expression plastique originale, connue sous le nom de style gothique.

Un peu plus tard, la nef et le chœur, reconstruits à partir de 1194, réalisaient pour la première fois une formule architecturale qui devait être largement utilisée tout au long du XIII^e siècle.

La sculpture monumentale de la cathédrale de Chartres vaut à la fois par son abondance et par sa qualité : les grands ensembles, reliefs et statues, du Portail Royal à l'entrée de la nef, des six portes et des deux porches construits à partir de 1210 aux entrées nord et sud du transept, offrent un panorama complet de la sculpture gothique depuis le moment où elle se dégage des traditions romanes jusqu'à celui où elle parvient à cet équilibre subtil d'idéalisme et de réalisme qui caractérise le style à son apogée. Dans cette cathédrale, siège d'une école renommée, la maîtrise technique et artistique était au service d'une haute science iconographique.

Enfin, la cathédrale de Chartres a conservé, dans sa presque totalité, son décor homogène de vitraux exécutés entre 1210 et 1250 environ. Il faut y ajouter les trois verrières du XII^e siècle au-dessus du Portail Royal et les grandes roses du XIII^e siècle aux trois façades : à l'ouest, le Jugement Dernier ; au nord, la Glorification de la Vierge ; au sud, la Glorification du Christ.

Critère (i) : Construite assez rapidement et presque d'un seul jet, la cathédrale de Chartres constitue, par l'unité de son architecture et de son décor vitré, sculpté et peint, l'expression totale et achevée d'un des aspects les plus caractéristiques de l'art du Moyen Âge.

Critère (ii) : La cathédrale de Chartres a exercé une influence considérable sur le développement de l'art gothique en France et hors de France. Les architectes des cathédrales de Reims, d'Amiens et de Beauvais n'ont fait qu'enrichir le schéma fondamental de Chartres, qui a été imité jusqu'à Cologne en Allemagne, à Westminster en Angleterre et à León en Espagne. Dans le domaine du vitrail, l'atelier de Chartres a rayonné largement jusqu'à Bourges, Sens, Le Mans, Tours, Poitiers, Rouen, Canterbury, par essaimage ou diffusion des œuvres.

Critère (iv) : La cathédrale de Chartres est à la fois un symbole et un édifice-type. C'est l'exemple le plus éclairant que l'on puisse choisir pour élucider la réalité culturelle, sociale et esthétique de la cathédrale gothique.

Intégrité

La cathédrale de Chartres a été considérée comme un modèle dès l'époque de sa construction, en raison de la nouveauté et de la perfection des partis techniques et esthétiques qui y furent adoptés. Tous les éléments qui en ont fait une référence architecturale, en particulier sa nef et son chœur, demeurent intacts.

Le décor sculpté (portails et éléments du jubé) offre un panorama complet du style gothique. La cathédrale a également conservé de remarquables vitraux du milieu du XII^e siècle ainsi que la presque totalité de son décor homogène de verrières qui constitue le plus grand ensemble de vitraux de la première moitié du XIII^e siècle. Enfin, les restaurations intérieures ont révélé le décor peint du XIII^e siècle, constitué d'un faux appareil de pierre presque intégralement conservé.

Des adjonctions tardives de la fin de l'époque gothique (chapelle Vendôme, flèche nord-ouest, pavillon de l'horloge), de la Renaissance (clôture du chœur), de l'époque classique (aménagement du chœur de Victor Louis), de l'époque industrielle (charpente métallique d'Émile Martin) et contemporaine (création de vitraux) n'ont pas altéré la pureté de l'ensemble.

La cathédrale de Chartres occupe une position remarquable dans la plaine de la Beauce. Sa silhouette, observable à plus de 25 km aux alentours, constitue un signal particulièrement marquant dans le paysage. Véritable point de convergence affirmant de manière emblématique la relation exceptionnelle qu'entretient l'œuvre architecturale avec le site qui l'entoure, cette perception de la cathédrale « entre ciel et terre » a été évoquée par de nombreux artistes et écrivains illustres.

Authenticité

La cathédrale de Chartres présente une authenticité exceptionnelle, tant par sa structure que par son décor. En particulier, les portails et leur décoration sculptée sont peu altérés, et l'ensemble exceptionnel de vitraux du XIII^e siècle, qui fait l'objet de mesures constantes de conservation, nous est parvenu dans un état remarquable. Les seules altérations importantes subies par l'édifice sont la démolition du jubé au XVII^e siècle et l'incendie de la toiture en 1836. Une charpente métallique, élevée en 1837 pour la remplacer, est un élément remarquable du XIX^e siècle qui participe pleinement des valeurs de l'édifice.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Propriété de l'État, la cathédrale de Chartres est classée en totalité au titre des monuments historiques depuis 1862. Elle bénéficie, à ce titre, des mesures de conservation financées et directement mis en œuvre par le ministère de la Culture et de la Communication. Elle est incluse dans le site patrimonial remarquable de la ville de Chartres, dont le plan de sauvegarde et de mise en valeur est en vigueur. Légalement affectée au culte catholique, elle ne peut être détournée de cet usage.

La gestion du bien est assurée par l'État, les autorités religieuses, le Centre des monuments nationaux et la ville de Chartres. La coordination efficace entre tous ces acteurs permet notamment que la fréquentation touristique importante dans cet environnement urbain dense ne porte pas atteinte à l'intégrité et à l'authenticité du bien. Toutefois, la relation entre la cathédrale et son cadre paysager est maintenant rendue vulnérable face aux pressions de l'aménagement.

Une fois mis en place, le plan de gestion prendra soin d'inscrire la dimension paysagère de la cathédrale dans les outils de planification territoriale.

3.2 - Recensez les attributs de valeur universelle exceptionnelle de votre bien et évaluez leur état. À titre indicatif, il est conseillé de se focaliser sur environ 5 attributs essentiels (pas plus de 15 en tout).

	Brève identification de l'attribut	Préservé	Compromis	Gravement Compromis	Perdu
3.2.1	Vues majeures et secondaires sur le bien identifiées et protégées par une directive paysagère	✘			
3.2.2	Vastes collections de verrières du XII ^e et XIII ^e siècles, 2 600 m ²	✘			

3.2.3	Qualité et abondance de la sculpture monumentale gothique	X			
3.2.4	Unité de l'architecture et des décors peints, l'expression totale et achevée	X			
3.2.5	Ensemble architectural homogène et intègre bien que l'ajout postérieur de plusieurs créations artistiques ont été effectuées.	X			
3.2.6	Elle est l'exemple typique de la réalité culturelle, sociale et esthétique de la cathédrale gothique.	X			
3.2.7					
3.2.8					
3.2.9					
3.2.10					
3.2.11					
3.2.12					
3.2.13					
3.2.14					
3.2.15					

3.3 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives à la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

La directive de protection et de mise en valeur des paysages, approuvée par le décret n°2022-1526 du 7 décembre 2022 vise à préserver les vues sur la cathédrale de Chartres, éléments constitutifs de la DVUE de la cathédrale.

4. Facteurs affectant le bien

4.1. Habitat et développement

4.1.1 - Habitat

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- S'applique, positif, négatif, actuel, potentiel, extérieure

X S'applique		Ne s'applique pas					
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif X	X			X			↗
⊖ négatif							

4.1.2 - Développement commercial

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- S'applique, positif, négatif, potentiel, extérieure

S'applique	X Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.1.3 - Zones industrielles

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- S'applique, positif, négatif, actuel, extérieure

S'applique	X Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.1.4 - Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	X Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.1.5 - Installations d'interprétation pour les visiteurs

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- S'applique, positif, actuel, extérieure

X S'applique		Ne s'applique pas					
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif X	X	X	X	X		→	

4.1.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.1 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Un projet de réaménagement du parvis de la cathédrale, permettant l'accès à un centre d'interprétation de l'édifice et des fouilles archéologiques qui s'y déroulent, a été soumis à la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture le 29 mai 2023, et sera prochainement transmis au Centre du patrimoine mondial au titre du paragraphe 172 des Orientations pour la mise en œuvre de la convention.

4.2. Infrastructures de transport

4.2.1 - Infrastructures de transport de surface

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- S'applique, positif, actuel, extérieure

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.2.2 - Infrastructures de transport souterrain

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.2.3 - Infrastructures de transport aérien

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.2.4 - Infrastructures de transport maritime

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- S'applique, positif, actuel, extérieure

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.2.5 - Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.2.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.2 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.3. Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services

4.3.1 - Infrastructures hydrauliques

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.3.2 - Infrastructures liées aux énergies renouvelables

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- S'applique, négatif, potentiel, extérieure

✕ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟢 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif							
🔴 négatif ✕		✕		✕			📈

4.3.3 - Infrastructures liées aux énergies non renouvelables

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.3.4 - Installations localisées

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- S'applique, négatif, actuel, extérieure

X S'applique		Ne s'applique pas					
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif X		X					

4.3.5 - Grandes installations linéaires

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	X Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.3.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.3 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

L'installation ou le renouvellement d'éoliennes en covisibilité de la cathédrale peuvent affecter les vues sur l'édifice, partie intégrante de la DVUE de Notre-Dame de Chartres. L'outil de la directive paysagère protège ses vues. De même, l'installation des réseaux de téléphonie apparents sur les façades par les concessionnaires pouvant affecter les bâtiments à proximité de la cathédrale, une charte de bonne conduite a été mise en place.

4.4. Pollution

4.4.1 - Pollution des océans

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	X Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.4.2 - Pollution des eaux souterraines

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	X Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.4.3 - Pollution des eaux de surface

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	X Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.4.4 - Pollution atmosphérique

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	X Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.4.5 - Déchets solides

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	X Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.4.6 - Apport excessif d'énergie

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	X Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.4.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.4 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.5. Utilisation/modification des ressources biologiques

4.5.1 - Pêche/collecte de ressources aquatiques

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	X Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.5.2 - Aquaculture

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.5.3 - Modification du régime des sols

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.5.4 - Élevage de bétail/pacage d'animaux domestiques

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.5.5 - Production de semences

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.5.6 - Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.5.7 - Collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.5.8 - Chasse commerciale

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.5.9 - Chasse de subsistance

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.5.10 - Exploitation forestière/production de bois

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.5.11 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.5 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.6. Utilisation de ressources matérielles

4.6.1 - Exploitation minière

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.6.2 - Exploitation de carrières

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.6.3 - Pétrole/gaz

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.6.4 - Exploitation hydraulique

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.6.5 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.6 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.7. Conditions locales affectant le tissu physique

4.7.1 - Vent

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.7.2 - Humidité relative

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.7.3 - Température

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.7.4 - Radiation/lumière

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.7.5 - Poussière

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.7.6 - Eau (pluie/nappe phréatique)

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.7.7 - Nuisibles

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.7.8 - Micro-organismes

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

4.7.9 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.7 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.8. Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine

4.8.1 - Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- S'applique, positif, actuel, intérieure, extérieure

S'applique

Ne s'applique pas

Impact

Origine

Évolution de l'impact

Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif	X		X			→	
négatif							

4.8.2 - Modifications des valeurs associées à ce patrimoine

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- S'applique, positif, actuel, potentiel, intérieure, extérieure

X S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif	X		X	X			↗
négatif							

4.8.3 - Chasse, récolte et ramassage traditionnels

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	X Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.8.4 - Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

X S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif	X	X		X		→	

4.8.5 - Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/des communautés

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

X S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif	X		X	X			↗
négatif							

4.8.6 - Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- S'applique, positif, actuel, potentiel, intérieure, extérieure

X S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif	X		X	X		→	
négatif							

4.8.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.8 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

La cathédrale de Chartres est propriété de l'Etat, son affectation permanente est au culte catholique. Le diocèse entretient en partie le site et le fait vivre, il maintient la destination première d'une cathédrale, ce qui la rend d'autant plus authentique. L'évolution des pratiques touristiques et culturelles, des croyances sont des défis complexes pour les sociétés locales, une médiation adaptée est d'autant plus importante pour faire respecter le caractère sacré des lieux.

4.9. Autres activités humaines

4.9.1 - Activités illégales

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✗ Ne s'applique pas

4.9.2 - Destruction délibérée du patrimoine

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✗ Ne s'applique pas

4.9.3 - Entraînement militaire

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✗ Ne s'applique pas

4.9.4 - Guerre

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✗ Ne s'applique pas

4.9.5 - Terrorisme

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

✗ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif ✗		✗		✗			

4.9.6 - Troubles civils

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✗ Ne s'applique pas

4.9.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.9 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Le danger du terrorisme et la mise en place du plan Vigipirate actuel.

4.10. Changement climatique/problèmes météorologiques

4.10.1 - Tempêtes

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✗ Ne s'applique pas

4.10.2 - Inondations

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✗ Ne s'applique pas

4.10.3 - Sécheresses

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✗ Ne s'applique pas

4.10.4 - Désertification

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✗ Ne s'applique pas

4.10.5 - Modification des eaux de l'océan

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

4.10.6 - Températures extrêmes

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

4.10.7 - Autres modifications du climat

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

4.10.8 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.10 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.11. Évènements écologiques ou géologiques soudains

4.11.1 - Éruption volcanique

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

4.11.2 - Tremblement de terre

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

4.11.3 - Tsunami/raz-de-marée

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

4.11.4 - Avalanche/glissement de terrain

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

<input checked="" type="checkbox"/> S'applique	<input type="checkbox"/> Ne s'applique pas
--	--

Impact	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>			

4.11.5 - Erosion et envasement/dépôt

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

4.11.6 - Incendies d'origine naturelle

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

4.11.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.11 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

L'effondrement de terrain dans les Jardins de l'Evêché au flan de la cathédrale en 2021.

4.12. Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes

4.12.1 - Espèces transportées

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

4.12.2 - Espèces envahissantes/exotiques terrestres

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

4.12.3 - Espèces envahissantes/exotiques d'eau douce

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

4.12.4 - Espèces envahissantes/exotiques marines

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

4.12.5 - Espèces hyper-abondantes

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

4.12.6 - Matériel génétiquement modifié

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

4.12.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.12 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.13. Gestion et facteurs institutionnels

4.13.1 - Système de gestion/plan de gestion

<input checked="" type="checkbox"/> S'applique	<input type="checkbox"/> Ne s'applique pas
--	--

Impact	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
 négatif							

4.13.2 - Cadre juridique

<input checked="" type="checkbox"/> S'applique	<input type="checkbox"/> Ne s'applique pas
--	--

Impact	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
 négatif							

4.13.3 - Gouvernance

<input checked="" type="checkbox"/> S'applique	<input type="checkbox"/> Ne s'applique pas
--	--

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif	X		X	X			↗
négatif							

4.13.4 - Activités de gestion

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

X S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif	X		X	X			↗
négatif							

4.13.5 - Ressources financières

X S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif	X		X	X		→	
négatif							

4.13.6 - Ressources humaines

X S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif	X		X	X	↘		
négatif							

4.13.7 - Activités de recherche/de suivi à faible impact

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

X S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif		X		X			↗
négatif							

4.13.8 - Activités de recherche/de suivi à fort impact

Réponses précédentes du cycle 2 (25/07/2013):

- Ne s'applique pas

X S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif		X	X	X		→	
négatif							

4.13.9 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués comme pertinents au point 4.13 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Le plan de gestion de la cathédrale de Chartres a été remis officiellement le 13 mars 2022 après 3 années de concertation entre les organismes institutionnels locaux : la Ville de Chartres, le Département d'Eure-et-Loir, la Région Centre - Val de Loire et les services de l'Etat : la Direction régionale des affaires culturelles et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre - Val de Loire, ainsi que tout le tissu associatif.

4.14. Autre(s) facteur(s)

4.14.1 - Autre(s) facteur(s)

4.15. Tableau récapitulatif des facteurs

4.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

Nom	Impact			Origine		Trend
4.1 Habitat et développement						
4.1.1 Habitat						
4.1.5 Installations d'interprétation pour les visiteurs						
4.3 Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services						
4.3.2 Infrastructures liées aux énergies renouvelables						
4.3.4 Installations localisées						
4.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine						
4.8.1 Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses						
4.8.2 Modifications des valeurs associées à ce patrimoine						
4.8.4 Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels						
4.8.5 Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/des communautés						
4.8.6 Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs						
4.9 Autres activités humaines						
4.9.5 Terrorisme						
4.11 Évènements écologiques ou géologiques soudains						
4.11.4 Avalanche/glissement de terrain						
4.13 Gestion et facteurs institutionnels						
4.13.1 Système de gestion/plan de gestion						
4.13.2 Cadre juridique						
4.13.3 Gouvernance						

4.13.4 Activités de gestion						
4.13.5 Ressources financières						
4.13.6 Ressources humaines						
4.13.7 Activités de recherche/de suivi à faible impact						
4.13.8 Activités de recherche/de suivi à fort impact						
Légende						

4.16. Évaluation des facteurs positifs et négatifs actuels et potentiels

4.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

4.1 Habitat et développement

Nom	Impact			Origine	Évolution
4.1.1 Habitat					

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
<input checked="" type="checkbox"/>	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
<input checked="" type="checkbox"/>	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

	Insignifiant
<input checked="" type="checkbox"/>	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

	Capacité haute
<input checked="" type="checkbox"/>	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
--	-----------

×	Statique
	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.1.5 Installations d'interprétation pour les visiteurs	  	 	

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
×	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
×	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

	Insignifiant
	Mineur
×	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

	Capacité haute
×	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
	Statique
×	En hausse

4.3 Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.3.2 Infrastructures liées aux énergies renouvelables	 		

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
×	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
--	-----------------------

	Intermittent/sporadique
X	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
X	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
X	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
X	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.3.4 Installations localisées						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
X	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
X	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
X	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
X	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
---	--

	En baisse
<input checked="" type="checkbox"/>	Statique
	En hausse

4.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.8.1 Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses	 		

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
<input checked="" type="checkbox"/>	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
<input checked="" type="checkbox"/>	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

<input checked="" type="checkbox"/>	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

<input checked="" type="checkbox"/>	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
<input checked="" type="checkbox"/>	Statique
	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.8.2 Modifications des valeurs associées à ce patrimoine	 	 	

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
<input checked="" type="checkbox"/>	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
X	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
X	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
X	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
X	Statique
	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.8.4 Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels			
			

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
X	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
X	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
X	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
X	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
X	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.8.5 Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/des communautés	 	 	

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
X	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
X	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
X	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
X	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
X	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.8.6 Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs	 	 	

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
X	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
---	--

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
X	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
X	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
X	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
X	En hausse

4.9 Autres activités humaines

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.9.5 Terrorisme			
			

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
X	Restreinte
	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
X	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
X	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
X	Capacité moyenne
	Capacité faible

	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
<input checked="" type="checkbox"/>	En baisse
	Statique
	En hausse

4.11 Évènements écologiques ou géologiques soudains

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.11.4 Avalanche/glisement de terrain	 	 	 

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
<input checked="" type="checkbox"/>	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
<input checked="" type="checkbox"/>	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
<input checked="" type="checkbox"/>	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
<input checked="" type="checkbox"/>	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
<input checked="" type="checkbox"/>	Statique
	En hausse

4.13 Gestion et facteurs institutionnels

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.1 Système de gestion/plan de gestion	 	 	 

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte

	Localisée
✘	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✘	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
✘	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
✘	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✘	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.13.2 Cadre juridique						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
✘	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✘	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✘	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	

<input checked="" type="checkbox"/>	Capacité haute
<input type="checkbox"/>	Capacité moyenne
<input type="checkbox"/>	Capacité faible
<input type="checkbox"/>	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
<input type="checkbox"/>	En baisse
<input type="checkbox"/>	Statique
<input checked="" type="checkbox"/>	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.3 Gouvernance	 	 	

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
<input type="checkbox"/>	Restreinte
<input type="checkbox"/>	Localisée
<input checked="" type="checkbox"/>	Extensive
<input type="checkbox"/>	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
<input type="checkbox"/>	Phénomène unique/rare
<input type="checkbox"/>	Intermittent/sporadique
<input type="checkbox"/>	Fréquent
<input checked="" type="checkbox"/>	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
<input type="checkbox"/>	Insignifiant
<input checked="" type="checkbox"/>	Mineur
<input type="checkbox"/>	Significatif
<input type="checkbox"/>	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
<input type="checkbox"/>	Capacité haute
<input checked="" type="checkbox"/>	Capacité moyenne
<input type="checkbox"/>	Capacité faible
<input type="checkbox"/>	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
<input type="checkbox"/>	En baisse
<input type="checkbox"/>	Statique
<input checked="" type="checkbox"/>	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.4 Activités de gestion	 	 	

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
<input type="checkbox"/>	Restreinte

<input checked="" type="checkbox"/>	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
<input checked="" type="checkbox"/>	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
<input checked="" type="checkbox"/>	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
<input checked="" type="checkbox"/>	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
<input checked="" type="checkbox"/>	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.13.5 Ressources financières						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
<input checked="" type="checkbox"/>	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
<input checked="" type="checkbox"/>	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
<input checked="" type="checkbox"/>	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	

	Capacité haute
✘	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✘	Statique
	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.6 Ressources humaines	 	 	

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
✘	Restreinte
	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
✘	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✘	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
✘	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✘	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.7 Activités de recherche/de suivi à faible impact	 	 	

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
✘	Restreinte

	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
✘	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✘	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
✘	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✘	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.13.8 Activités de recherche/de suivi à fort impact						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✘	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
✘	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✘	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	

	Capacité haute
	Capacité moyenne
✘	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✘	Statique
	En hausse

4.17. Inscription en série (nationale ou transnationale)

4.17.1 - Si votre bien fait l'objet d'une inscription en série (nationale ou transnationale), identifiez les éléments du bien impactés par chaque facteur

Le bien ne fait pas l'objet d'une inscription en série (nationale ou transnationale).

4.18. Évaluation de l'état de conservation au prochain cycle des Rapports périodiques

4.18.1 - Évaluez l'état de conservation de chaque attribut dans environ 6 ans (prochain cycle de soumission des Rapports périodiques).

	Attribut	Préservé	Compromis	Gravement compromis	Perdu
4.18.1.1	Vues majeures et secondaires sur le bien identifiées et protégées par une directive paysagère	✘			
4.18.1.2	Vastes collections de verrières des XIIIe et XIII siècles, 2 600 m2	✘			
4.18.1.3	Qualité et abondance de la sculpture monumentale gothique	✘			
4.18.1.4	Unité de l'architecture et des décors peints	✘			
4.18.1.5	Ensemble architectural homogène et intègre bien sans que l'ajout postérieur de plusieurs créations artistique l'ait altérée	✘			

5. Protection et gestion du bien

5.1. Limites et zones tampons

5.1.1 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles adéquates pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?

Les limites sont **appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien**

5.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues et reconnues ?

Les limites **sont connues** par l'autorité de gestion et les communautés locales/propriétaires

5.1.3 - La/les zone(s) tampon(s) du bien du patrimoine mondial est/sont-elle(s) adéquate(s) pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?

Les zones tampons **ne compromettent pas le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien, mais pourraient être améliorées.**

5.1.4 - Les limites de la zone tampon sont-elles connues et reconnues ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial **sont connues et reconnues par l'autorité de gestion et les communautés locales/propriétaires.**

5.1.5 - Remarques, conclusions et/ou recommandations relatives aux limites et zones tampons du bien du patrimoine mondial

La zone tampon du bien repose sur le périmètre du Site patrimonial remarquable. Celui-ci sera étendu par arrêté ministériel dans le courant de l'année 2023, au terme d'une procédure pour laquelle la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a rendu un avis favorable en mai 2022. Une fois le SPR modifié, il conviendra de modifier les limites de la zone tampon afin que les deux périmètres coïncident.

5.2. Mesures de protection

5.2.1 - Désignation des mesures de protection (juridiques, réglementaires, contractuelles, liées à la planification, institutionnelles et/ou traditionnelles).

La cathédrale est classée au titre des Monuments Historiques (MH) depuis 1862. La protection au titre des Monuments historiques s'applique à un immeuble dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public. C'est une servitude d'utilité publique (loi de 1913 reprise dans le Code du patrimoine) qui permet de contrôler la conservation du bâti. Elle comporte deux niveaux de protection : le classement, qui exige un accord de l'Etat pour tous travaux ou modification sur l'immeuble; et l'inscription, qui exige une information des services de l'Etat pour toute modification. Aux abords des monuments historiques (rayon de 500m autour du monument), toute modification du bâti et du non bâti est soumise à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

La cathédrale est également insérée dans un Secteur Sauvegardé prescrit en 1964, approuvé en 1971 et révisé en 2007. Il constitue une zone tampon. La surface du secteur sauvegardé est de 64 hectares. Le Secteur sauvegardé, est une mesure législative à l'initiative de l'Etat (loi de 1962 intégrée aujourd'hui au Code de l'urbanisme), qui vise à la conservation et à la mise en valeur d'ensemble bâti et non bâti et s'applique aux ensembles urbains d'intérêt majeur. Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur élaboré dans ce cadre, étayé par des études approfondies, est un document d'urbanisme qui se substitue à tout document antérieur. Tous les projets de travaux, y compris les travaux d'amélioration et d'aménagement intérieur, sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

France. Un projet de Directive paysagère initié en 1997, étude finalisée en 2004, en cours de concertation avec les élus. Il existe un projet d'exposition du trésor dans la chapelle Saint-Piat. Quelques maisons canoniales sont également protégées au titre des MH. Plusieurs objets conservés dans la cathédrale font eux aussi l'objet d'un classement au titre des MH.

Une procédure "Directive de protection et de mise en valeur des paysages" est à l'étude, destinée à préserver les vues lointaines sur la cathédrale. Elle concerne 44 communes.

Issue de la loi du 8 janvier 1993, la directive paysagère et un outil de protection et de mise en valeur des paysages ; en Eure-et-Loir, elle concerne tout particulièrement la protection des vues de la cathédrale de Chartres.

Une première version de cette directive avait été écrite préalablement à l'adoption de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain. De ce fait, une étude a été commanditée afin de vérifier la compatibilité du projet de directive paysagère avec la loi SRU et d'analyser les propositions du groupe de travail sur deux secteurs de l'entrée Est de Chartres.

Source: Rapport périodique cycle 1; Rapport périodique cycle 2

Commentaire

Depuis la loi LCAP de 2016, le secteur sauvegardé est devenu site patrimonial remarquable. La directive paysagère a été approuvée par décret en conseil d'État le 7 décembre 2022.

5.2.2 - Indiquez les législations et autres mesures (réglementaires, y compris en matière d'aménagement du territoire, contractuelles, institutionnelles ou traditionnelles) qui n'apparaissent pas au point 5.2.1 et précisez la catégorie à laquelle elles appartiennent.

2022 / Décret n°2022-1526 du 7 décembre portant approbation de la directive de protection et de mise en valeur des paysages destinée à préserver les vues sur la cathédrale de Chartres / TREL2135895D / <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046704535>

2016 / LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine / MCCB1511777L / <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032854341>

5.2.3 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation y compris en matière d'aménagement du territoire) est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité, du bien ?
Le cadre juridique destiné à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial est adapté pour assurer une gestion et une protection efficaces.

5.2.4 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adéquat dans la zone tampon pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité ?

Le cadre juridique de la zone tampon destiné à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial est adapté pour assurer une gestion et une protection efficaces.

5.2.5 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) pour l'environnement général du bien du patrimoine mondial est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité ?
Le cadre juridique pour l'environnement général du bien du patrimoine mondial constitue une base appropriée pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien.

5.2.6 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) peut-il être appliqué ?

On dispose de capacités/ressources appropriées pour faire appliquer les mesures législatives et/ou réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.

5.2.7 - Indiquez brièvement comment la législation, y compris l'aménagement du territoire et les autres réglementations, fonctionne en pratique.

5.2.8 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives aux mesures prises pour protéger le bien du patrimoine mondial

5.3. Système de gestion/Plan de gestion

5.3.1 - Cochez la/les case(s) décrivant le mieux le système de gouvernance et de gestion du bien

Système de gestion public local/régional conjoint

Si vous avez choisi « Autre », précisez

5.3.2 - Système de gestion : indiquez quel(s) outil(s) de gestion ci-après est/sont utilisé(s) pour aider à protéger le bien.

Un plan officiel de gestion ou un plan de zonage du bien.

Un plan de gestion intégré couvrant le patrimoine mondial et d'autres désignations.

Un plan de gestion.

Autre

Une Charte de gestion UNESCO

5.3.3 - Décrivez brièvement le système de gestion établi pour votre bien

5.3.4 - Documents de gestion

Commentaire

Un plan de gestion élaboré par la Ville de Chartres et l'État a été officiellement présenté au comité de gestion du bien le 13 décembre 2022. Il sera prochainement arrêté par le Préfet de région au titre de l'article L612-1 du code du patrimoine, puis transmis au Centre du patrimoine mondial.

5.3.5 - La Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011) a-t-elle été utilisée pour développer les politiques et bonnes pratiques de protection du bien ?

La Recommandation concernant le paysage urbain historique de 2011 a été partiellement utilisée.

5.3.6 - Si la Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011) a été utilisée pour ce bien, décrivez brièvement les mesures prises.

La recommandation concernant le paysage urbain historique a été consultée dans le cadre de l'élaboration de la directive paysagère et inspirera, selon les besoins, la prochaine révision du site patrimonial remarquable (SPR) et de son plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

5.3.7 - Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur le patrimoine mondial a-t-il été utilisé pour le bien ?

Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique n'a pas été utilisé.

5.3.8 - Si le document d'orientation sur les impacts du changement climatique a été utilisé, décrivez brièvement les mesures prises, ainsi que les études effectuées sur les effets du changement climatique sur le bien :

5.3.9 - La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial a-t-elle été utilisée pour ce bien ?

La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial n'a pas été utilisée.

5.3.10 - Si la Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial a été utilisée, décrivez brièvement les mesures prises

5.3.11 - Les différents niveaux de l'administration (à savoir national/fédéral, régional/provincial/état, local/municipal, etc.) intervenant dans la gestion du bien du patrimoine mondial sont-ils bien coordonnés ?

Il y a une coordination entre les entités administratives impliquées dans la gestion du bien, mais elle pourrait être améliorée.

5.3.12 - Le système/plan de gestion est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Le système/plan de gestion est tout à fait adapté pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien.

5.3.13 - Le système/plan de gestion est-il mis en œuvre ?

Le système/plan de gestion est totalement mis en œuvre et son suivi est assuré.

5.3.14 - Existe-t-il un plan de travail/d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Il existe un plan de travail/plan d'action annuel et la plupart des activités sont mises en œuvre.

5.3.15 - Le système de gestion intègre-t-il des mécanismes et procédures formels pour assurer la participation et la contribution des groupes suivants, vivant dans les limites ou à proximité du bien du patrimoine mondial et/ou de la zone tampon, aux décisions de gestion maintenant la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

		Sans objet	Pas de mécanismes de participation	Une certaine participation	Participation directe	Participation évolutive à tous les processus de décision pertinents
5.3.15.1	Communautés locales				×	
5.3.15.2	Collectivités locales				×	
5.3.15.3	Propriétaires dans le périmètre du bien et de la zone tampon	×				
5.3.15.4	Peuples autochtones	×				
5.3.15.5	Femmes			×		
5.3.15.6	Autres groupes spécifiques	×				
	Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser	Tissus associatifs locaux				

5.3.16 - Évaluez la coopération/relation entre les gestionnaires/coordonateurs/personnel du bien du patrimoine mondial et les groupes suivants

		Sans objet	Pas de coopération/relation	Faible	Moyenne	Bonne
5.3.16.1	Communautés locales					×
5.3.16.2	Autorités locales/municipales				×	
5.3.16.3	Peuples autochtones	×				
5.3.16.4	Propriétaires fonciers		×			
5.3.16.5	Femmes					×
5.3.16.6	Jeunes/enfants					×
5.3.16.7	Chercheurs					×

6.1.2 - Commentez ci-après les autres sources de financement qui ne sont pas indiquées ci-avant

6.1.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer de manière efficace le bien du patrimoine mondial ?

Le budget dont on dispose est **approprié** pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial.

6.1.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

Les sources actuelles de financement sont **assurées à moyen et long termes**.

6.1.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives au financement et aux infrastructures

Depuis 2008, l'État par le biais de la DRAC porte une attention particulière à la cathédrale Notre-Dame de Chartres en engageant de nombreuses campagnes de restauration. Entre 2008 et 2022, ce sont plus de 33 M€ qui ont été investis dans cet édifice. Il a également bénéficié du plan de relance en 2020, qui lui a réservé une enveloppe de 6.8 M€. Ces opérations sont soutenues par deux associations mécènes, Chartres Sanctuaire du Monde et les Amis de la cathédrale de Chartres.

6.1.6 - Estimez la participation des hommes et des femmes à la gestion, la conservation et l'interprétation des biens du patrimoine mondial et dans quelle mesure ils sont issus des communautés locales.

		Issus des communautés locales %	Issus d'ailleurs %
6.1.6.1	Hommes	50 %	0 %
6.1.6.2	Femmes	50 %	0 %
		Total 100 %	Total 0 %

6.1.7 - Les ressources humaines disponibles sont-elles suffisantes pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Les ressources humaines sont **en partie adaptées** aux besoins de la gestion du bien du patrimoine mondial.

6.1.8 - Concernant les besoins en matière de gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez évaluer la disponibilité des professionnels dans les disciplines suivantes

Conservation	Bonne disponibilité
Durabilité environnementale	Disponibilité moyenne
Participation et inclusion des communautés	Disponibilité moyenne
Préparation aux risques	Faible disponibilité
Renforcement des compétences et éducation	Faible disponibilité
Administration	Disponibilité moyenne
Recherche et suivi	Disponibilité moyenne
Sensibilisation et communication des informations publiques	Faible disponibilité
Marketing et promotion	Pas de disponibilité
Interprétation	Faible disponibilité
Gestion des visiteurs / tourisme	Disponibilité moyenne
Gardiennage, police	Disponibilité moyenne

6.1.9 - Pour la gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Conservation	Bonne disponibilité
Durabilité environnementale	Disponibilité moyenne
Participation et inclusion des communautés	Faible disponibilité
Préparation aux risques	Faible disponibilité
Renforcement des capacités et éducation	Faible disponibilité
Administration	Disponibilité moyenne
Recherche et suivi	Disponibilité moyenne
Sensibilisation et communication des informations publiques	Disponibilité moyenne
Marketing et promotion	Disponibilité moyenne
Interprétation	Disponibilité moyenne
Gestion des visiteurs/tourisme	Disponibilité moyenne
Forces de l'ordre (gardiennage, police)	Disponibilité moyenne

6.1.10 - La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial a-t-elle été utilisée pour le bien ?

La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial n'a pas été utilisée.

6.1.11 - Si la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial a été utilisée, décrivez brièvement les mesures prises.

6.1.12 - Existe-t-il des plans ou programmes de renforcement des compétences sur site pour développer l'expertise locale et permettre le transfert des compétences pour la conservation et la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Aucun plan ou programme local de renforcement des compétences n'est en place ; la gestion est effectuée par du personnel extérieur et il n'y a pas de transmission des compétences.

6.1.13 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

7. Études scientifiques et projets de recherche

7.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial permettant de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel afin d'assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial est acceptable dans les domaines essentiels mais il y a des lacunes.

7.2 - Un programme de recherche est-il prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et/ou pour améliorer la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?

Il y a un peu de recherche, mais cela n'est pas planifié.

7.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils librement disponibles et diffusés ?

Les résultats de la recherche sont communiqués uniquement aux communautés et participants locaux, sans diffusion active auprès des organismes nationaux ou internationaux.

7.4 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

Plusieurs projets de recherche locaux, nationaux et internationaux ont porté leurs fruits. Leur diffusion auprès du grand public est faible mais le plan de gestion prévoit de diffuser de manière plus large, plus systématique et plus régulière le résultat de recherche à travers de programme pédagogique et d'animations autour de la cathédrale (visites guidées, événements...).

8. Éducation, information et sensibilisation

8.1 - Veuillez évaluer le degré de connaissance et de compréhension de l'existence et des motifs d'inscription du bien du patrimoine mondial parmi les groupes suivants

Communautés locales	Sensibilisation moyenne
Autorités locales, municipales	Bonne sensibilisation
Peuples autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Sensibilisation moyenne
Femmes	Sensibilisation faible
Jeunes/enfants	Sensibilisation moyenne
Chercheurs	Sensibilisation faible
Visiteurs locaux	Sensibilisation moyenne
Touristes nationaux/internationaux	Sensibilisation moyenne
Secteur du tourisme	Sensibilisation moyenne
Entreprises et industries locales	Sensibilisation faible
ONG	Sans objet
Autres groupes spécifiques	Sans objet
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez :	

8.2 - Le bien dispose-t-il d'un/de programme(s) d'éducation sur le patrimoine pour les enfants et/ou les jeunes contribuant à mieux faire comprendre le patrimoine, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel ?

Il existe un programme planifié d'éducation et de sensibilisation des enfants et/ou des jeunes mais il ne répond que partiellement aux besoins.

8.3 - Quel est le public ciblé par les programmes d'éducation et de sensibilisation sur le bien ?

Communautés locales
Autorités locales, municipales
Jeunes/enfants
Secteur du tourisme

8.4 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information, l'interprétation et la sensibilisation au bien du patrimoine mondial

Centre d'accueil des visiteurs	Non prévu mais nécessaire
Musée de site	Non prévu mais nécessaire
Kiosques d'information	Moyennement adaptée
Visites guidées	Non prévu mais nécessaire
Sentiers/itinéraires	Non prévu mais nécessaire
Documents d'information papier	Peu adaptée
Informations en ligne (site web, réseaux sociaux, etc.)	Moyennement adaptée
Transports	Bien adaptée
Autre	Non nécessaire
Si vous avez choisi « Autre », précisez	

8.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

Une plus large diffusion auprès du jeune public scolaire local ainsi qu'aux enseignants des valeurs du patrimoine mondial est prévue dans les actions du plan de gestion du fait d'un besoin exprimé.

9. Gestion des visiteurs

9.1 - Estimez le nombre de visiteurs annuel (visiteurs nationaux et internationaux compris) depuis le dernier Rapport périodique

450 000 / 250 000 / 200 000 / 800 000 / 800 000 /

9.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les statistiques de fréquentation

Billets d'entrée et inscriptions

Secteur du tourisme

9.3 - Quelle est la durée moyenne d'une visite sur le site du patrimoine mondial ?

Entre une et trois heures

9.4 - Veuillez indiquer les sources d'information

Sources provenant de C'Chartres tourisme, l'office du tourisme de la ville de Chartres

9.5 - Quelles sont les dépenses moyennes approximatives des visiteurs par jour (Estimez la dépense en dollars des États-Unis) ?

90 / 25 / 40 / 12 / 15 / 12 /

9.6 - Veuillez indiquer les sources d'information

9.7 - Le système/plan de gestion du bien du patrimoine mondial intègre-t-il une stratégie, avec un plan d'actions, pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts économiques, socioculturels et environnementaux ?

Il y a une stratégie pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts sur le bien du patrimoine mondial mais elle n'est pas mise en œuvre.

9.8 - Commentaires concernant la réponse fournie à la question 9.7 ci-dessus

9.9 - L'utilisation du bien par les visiteurs est-elle gérée de manière efficace pour préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est géré, mais des améliorations pourraient être apportées.

9.10 - L'efficacité de la gestion du tourisme est-elle régulièrement contrôlée ?

Oui, avec un autre système

Si vous utilisez un autre système, précisez :

Oui mais elle représente quelques lacunes du fait de la multitude d'acteurs touristiques et de leurs statuts différents.

9.11 - Comment le secteur du tourisme coopère-t-il avec la gestion du site pour enrichir les expériences du visiteur et préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial ?

Il y a une bonne coopération entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique pour mettre en avant la valeur universelle exceptionnelle et enrichir l'appréciation des visiteurs.

9.12 - Comment les informations sur la valeur universelle exceptionnelle du bien sont-elles présentées et interprétées ?

La valeur universelle exceptionnelle du bien n'est pas présentée et interprétée comme il convient.

9.13 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il-exposé au sein du bien ?

Dans un seul emplacement, mais non visible par les visiteurs.

9.14 - Comment les revenus du tourisme/apportés par les visiteurs (droits d'entrée, permis) contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

On collecte des droits d'entrée et cela contribue un peu à la gestion du bien du patrimoine mondial.

9.15 - Existe-t-il des initiatives locales de tourisme durable ?

Sans objet

Si vous avez répondu « Oui », précisez

9.16 - Les bénéfices du tourisme sont-ils partagés avec les communautés locales ?

Sans objet

Si vous avez répondu « Oui », précisez :

9.17 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant la gestion des visites du bien du patrimoine mondial

La mention du patrimoine mondial dans les supports de visites ou la signalétique publique reste timide. La plaque commémorant l'inscription est située dans les jardins du musée des Beaux-Arts, derrière la cathédrale, invisible du grand public sur la façade ou sur l'esplanade de la cathédrale. Un effort de valorisation de l'inscription est prévu dans le cadre du plan de gestion UNESCO.

10. Suivi

10.1 - Existe-t-il un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et/ou sur une meilleure compréhension de sa valeur universelle exceptionnelle ?

Il y a un suivi important, mais il n'est pas axé sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle.

10.2 - Les informations nécessaires sont-elles disponibles pour définir des indicateurs clés de mesure de l'état de conservation et sont-elles utilisées pour contrôler de quelle manière la valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

Les informations sur les valeurs du bien du patrimoine mondial sont appropriées et des indicateurs clés ont été définis pour mesurer l'état de conservation et sont utilisés pour mesurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien.

10.3 - Des indicateurs clés sont-ils définis et en place pour les aspects principaux suivants du bien ?

	Importance des indicateurs de suivi	Sans objet	Pas d'indicateurs	Indicateurs définis mais pas encore en usage	Indicateurs définis et utilisés depuis le dernier cycle de soumission de Rapports périodiques
10.3.1	État de conservation				×
10.3.2	Efficacité du système de gestion			×	
10.3.3	Système de gouvernance		×		
10.3.4	Synergie appropriée avec les autres désignations de conservation			×	
10.3.5	Contribution au développement durable	×			
10.3.6	Renforcement des capacités	×			

10.4 - Commentaires concernant les indicateurs clés adoptés pour le bien

10.5 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants au suivi :

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Bonne participation
Autorités locales, municipales	Bonne participation
Communautés locales	Bonne participation
Peuples autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Participation moyenne
Femmes	Bonne participation
Chercheurs	Participation moyenne
Secteur du tourisme	Bonne participation
Entreprises et industries locales	Bonne participation
ONG	Sans objet
Autres groupes spécifiques	Sans objet
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser :	

10.6 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées du Comité du patrimoine mondial (Aller au début du chapitre 3 pour le [lien vers les rapports sur l'état de conservation](#) de la base de données du Centre du patrimoine mondial sur l'état de conservation) ?

La mise en œuvre est en cours.

10.7 - Commentaires concernant la mise en œuvre des recommandations du Comité du patrimoine mondial

10.8 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant le suivi

11. Évaluation des principaux besoins de gestion

11.1 - Évaluation des besoins de gestion

5.3	Système de gestion/Plan de gestion	
5.3.5	La Recommandation concernant le paysage urbain historique de 2011 a été partiellement utilisée pour développer les politiques et bonnes pratiques de protection du bien	✘
5.3.7	Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique n'a pas été utilisé pour le bien	✘
5.3.9	La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien	✘
5.3.11	Il y a une coordination entre les entités administratives impliquées dans la gestion du bien, mais elle pourrait être améliorée	✘
6.1	Financement	
6.1.7	Les ressources humaines sont en partie adaptées aux besoins de la gestion du bien du patrimoine mondial	✘
6.1.10	La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien du patrimoine mondial	✘
6.1.12	Aucun plan ou programme local de renforcement des compétences n'est en place ; la gestion est effectuée par du personnel extérieur et il n'y a pas de transmission des compétences	✘
7	Études scientifiques et projets de recherche	
7.2	Il y a un peu de recherche mené dans le périmètre du bien du patrimoine mondial, mais cela n'est pas planifié	
7.3	Les résultats de la recherche sont communiqués uniquement aux communautés et participants locaux, sans diffusion active auprès des organismes nationaux ou internationaux	
8	Éducation, information et sensibilisation	
8.2	Il existe un programme planifié d'éducation et de sensibilisation des enfants et/ou des jeunes mais il ne répond que partiellement aux besoins	
9	Gestion des visiteurs	
9.7	Il y a une stratégie pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts sur le bien du patrimoine mondial mais elle n'est pas mise en œuvre	✘
9.9	L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est géré, mais des améliorations pourraient être apportées	
9.12	La valeur universelle exceptionnelle du bien n'est pas présentée et interprétée comme il convient	
10	Suivi	
10.1	Il y a un suivi important dans le périmètre du bien du patrimoine mondial, mais il n'est pas axé sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle	

Veillez sélectionner 2 points supplémentaires

Please save this question to reflect changes

12. Résumé et conclusions

12.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

12.1.1 - Résumé - Facteurs affectant le bien

4.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services						
4.3.2	Infrastructures liées aux énergies renouvelables	Le critère d'intégrité et la protection des vues sur la cathédrale	L'application de la directive paysagère et la mise en conformité des documents d'urbanisme locaux avec les recommandations de cette dernière.	Le suivi de construction s'effectue au niveau des préfectures qui délivrent les autorisations.	2023-2025	DREAL, DRAC, UDAP, Ville de Chartres, Préfecture d'Eure-et-Loir	Une récente étude a permis de montrer que la directive paysagère était déjà respectée par les investisseurs. Plusieurs projets d'éoliennes ont été abandonnés ou revus pour trouver un

							emplacement adéquat sans impacter les cônes de vues (457 vues).
4.3.4	Installations localisées	Critère d'intégrité	Une charte de bonne conduite établie entre la Ville de Chartres et les concessionnaires téléphonique	Le suivi est effectué par la Ville de Chartres (direction de l'espace publique) et l'ABF (UDAP28)	en cours/permanent	Ville de Chartres DRAC Centre - Val de Loire UDAP Eure-et-Loir	Les différentes institutions impliquées et les entreprises de téléphonie doivent collaborer au mieux pour maintenir une valorisation patrimoniale adaptée à la cathédrale et ses abords.

4.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine

4.8.4	Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels	critère (ii) en lien avec le vitrail. critère (iv) en lien avec les évolutions des pratiques et de la société.	Engager l'inscription du savoir-faire des maîtres-verriers pour une candidature à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel.	Dans le cadre du plan de gestion, le pilote chargé du suivi est le Centre international du vitrail, soutenu par les institutions et les associations du vitrail.	à partir de 2023	Centre international du vitrail Ville de Chartres Drac Centre - Val de Loire Ministère de la culture Associations de maîtres-verriers. Musée du vitrail	Le savoir-faire des maîtres verriers est menacé au niveau international par l'interdiction progressive du plomb. Pour engager plusieurs restaurations notamment dans la cathédrale, l'utilisation de ce matériau est essentiel pour l'intégrité.
-------	--	--	--	--	------------------	---	--

4.9 Autres activités humaines

4.9.5	Terrorisme	Critères (i), (ii) et (iv) La sécurité des biens et des personnes La conservation des œuvres et du site.	Le respect et la mise en place du plan Vigipirate dans la cathédrale notamment lors de grands événements : pèlerinage de Pentecôte, festival international d'orgue...	Le respect et le suivi des consignes Vigipirate est demandé à l'affectataire et au CMN dans les parties hautes.	permanent	Préfecture d'Eure-et-Loir Drac Centre - Val de Loire Recteur affectataire Centre des monuments nationaux	il était question de créer une délégation de service public pour faire respecter les consignes Vigipirate au sein du monument et auprès des visiteurs. Le Rectorat y réfléchit encore mais cette action n'est pas encore engagée.
-------	------------	--	---	---	-----------	--	---

4.11 Évènements écologiques ou géologiques soudains

4.11.4	Avalanche/glisement de terrain	critère (i) L'architecture de la cathédrale, son chevet	Etude sur les cavités de la ville de Chartres.	en cours	2023-2024	Ville de Chartres DRAC Centre - Val de Loire.	La cathédrale n'est pas directement menacé par un glissement de terrain mais ses abords proches, qui sont sous haute surveillance. Le dernier exemple en date, est un petit éboulement dans le jardin du musée des Beaux-Arts, fermé au public maintenant
--------	--------------------------------	---	--	----------	-----------	---	---

Résumé - Facteurs affectant le bien complété

12.2. Tableau récapitulatif 2 – Besoins en matière de gestion

12.2.1 - Résumé - Besoins en matière de gestion

5.3	Système de gestion/Plan de gestion			
	Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires

5.3.5	La Recommandation concernant le paysage urbain historique de 2011 a été partiellement utilisée pour développer les politiques et bonnes pratiques de protection du bien	La cathédrale de Chartres et son environnement disposent d'une directive paysagère, outil d'urbanisme qui identifie et protègent les vues majeures et secondaires sur le bien dans un rayon d'environ 30 km. Ces vues font partie de sa DVUE.	2018-2022	DREAL, DRAC, Ville de Chartres...	La directive paysagère a été approuvée par décret en conseil d'Etat le 7 décembre 2022. https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Directive-paysagere /td>
5.3.7	Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique n'a pas été utilisé pour le bien	Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique n'a pas été utilisé pour le bien. Cependant la municipalité a mis en place un plan vert et un schéma directeur dès 2003.	2003-aujourd'hui	Chartres métropole	Plusieurs actions ont été mises en place telle que la création de pistes cyclables pour privilégier les mobilités douces.
5.3.9	La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien	Plusieurs opérations sont menées pour valoriser les abords de la cathédrale et son écrin urbain et paysager comme le programme "opérations façades". Actuellement le bien inscrit n'est pas menacé par des risques liés aux catastrophes.	Action ponctuelle permanente ou ponctuelle selon les besoins. Opération façade : 2018 - 2025.	la DRAC Centre - Val de Loire, le Centre des monuments nationaux, le recteur de la cathédrale de Chartres, l'UDAP d'Eure-et-Loir...	La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien qui n'est pas menacé actuellement par des destructions, dégradations, situations climatiques extrêmes etc...
5.3.11	Il y a une coordination entre les entités administratives impliquées dans la gestion du bien, mais elle pourrait être améliorée	Une coordination a été mis en place entre les services de l'Etat, les collectivités et les affectataires au sein de différentes instances : un comité de bien annuel, un comité de suivi bi-annuel et des groupes de travail thématiques trimestriels.	Le comité de bien = réunion bilan en décembre ; Le comité de suivi = réunions d'arbitrage en début et fin d'année ; Les groupes de travail = réunion de suivi et mise en oeuvre au printemps et automne.	La DRAC Centre-Val de Loire et la Ville de Chartres + les autres entités signataires de la charte de gestion (Région, département, CMN, Recteur, Agglomération) + les partenaires	La mise en place de cette coordination sous forme de comités et groupes de travail est en cours de test en 2023. Il faudra en faire un bilan en 2024 pour l'améliorer au besoin.

6.1	Financement				
6.1.7	Les ressources humaines sont en partie adaptées aux besoins de la gestion du bien du patrimoine mondial	Les ressources humaines sont en partie adaptées, mais peuvent être enrichies. La prochaine convention entre l'Etat, le CMN, le Rectorat et l'Office du Tourisme définit les rôles et les compétences pour chacun pour une meilleure coordination.	2022-2027 Convention tripartite : 2023	DRAC, Diocèse de Chartres, Ville de Chartres, Centre des monuments nationaux...	Le récent recrutement d'une directrice de la cathédrale de Chartres au diocèse permet une meilleure coordination. De même en 2019, une chargée d'élaboration du plan de gestion et du suivi UNESCO a été recrutée à la Ville de Chartres.

6.1.10	La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien du patrimoine mondial	La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien du patrimoine mondial.	A définir en fonction des besoins et des programmes politiques.	A définir avec la DRAC mais de manière générale : l'Etat, le Centre des monuments nationaux, la Ville de Chartres, le Recteur de la cathédrale...	Engager une réflexion sur le sujet n'est pas d'actualité. En effet l'Etat a consacré depuis 2008 d'important moyen pour la restauration de la cathédrale.
6.1.12	Aucun plan ou programme local de renforcement des compétences n'est en place ; la gestion est effectuée par du personnel extérieur et il n'y a pas de transmission des compétences	Le plan de gestion UNESCO de la cathédrale a été remis aux services de l'Etat en décembre 2022, plusieurs recommandations ont été suggérées pour le développement et le renforcement des compétences par le biais de partenariats.	2022-2027	Région Centre - Val de Loire, DRAC, Conseil départemental d'Eure-et-Loir, Diocèse de Chartres, Centre des monuments nationaux, Ville de Chartres...	Un plan local de renforcement des compétences n'est pas actuellement programmé, la gestion du personnel est bipartite au sein du monument : l'Etat gouverne ses agents et l'Affectataire culturel régit son propre personnel.

9	Gestion des visiteurs				
9.7	Il y a une stratégie pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts sur le bien du patrimoine mondial mais elle n'est pas mise en œuvre	Le plan de gestion de la cathédrale, dans sa fiche III.1.a. Améliorer la connaissance des publics du bien et de leurs attentes : Quantitatif, prévoit d'installer des dispositifs de comptages dans la cathédrale pour mieux connaître et gérer les flux.	2022-2027	DRAC Centre - Val de Loire, UDAP Eure-et-Loir, C'Chartres Tourisme, Recteur de la cathédrale, Ville de Chartres, Tourisme28, Comité Régional du Tourisme Centre - Val de Loire...	Le choix des appareils de comptage choisis doit respecter l'intégrité et l'authenticité du bien inscrit au patrimoine mondial et monument historique. Il est prévu que les données recueillies soient partagées aux différentes organismes locaux.

Résumé - Besoins en matière de gestion complété

12.3. Conclusions finales sur l'état de conservation du bien

12.3.1 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial?

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été préservée.

12.3.2 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial?

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été préservée.

12.3.3 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel de la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial?

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été préservée.

12.3.4 - Quel est l'état actuel des autres valeurs du bien ?

D'autres valeurs culturelles et/ou naturelles importantes et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intacts**.

12.3.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'état de conservation du bien

13. Impact de l'inscription au patrimoine mondial

13.1 - Veuillez évaluer l'impact du statut de patrimoine mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Positif
Recherche et suivi	Positif
Efficacité de la gestion	Positif
Qualité de vie des communautés locales et groupes autochtones	Sans objet
Reconnaissance	Sans objet
Éducation	Sans objet
Aménagement d'infrastructures	Positif
Financement du bien	Positif

Coopération internationale	Positif
Soutien politique pour la conservation	Très positif
Cadre juridique/de politique générale pour la conservation	Très positif
Promotion	Positif
Coordination institutionnelle	Positif
Sécurité	Positif
Égalité des genres	Sans objet
Services/avantages pour les communautés locales au niveau de l'écosystème	Pas d'impact
Inclusion sociale et équité et renforcement des opportunités pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de l'origine ethnique ou géographique, de la religion ou de la situation économique ou autre	Sans objet
Promotion d'un développement économique local inclusif et amélioration des moyens de subsistance	Pas d'impact
Contribution à la prévention des conflits, en respectant la diversité culturelle sur le périmètre et à proximité des biens du patrimoine	Pas d'impact
Autre	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre », précisez :	

13.2 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial et ses impacts

14. Bonnes pratiques de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*

14.1 - Exemple de bonne pratique de protection, d'identification, de conservation ou de gestion du bien du patrimoine mondial

14.2 - Définissez les sujets couverts par cet exemple de bonne pratique au niveau du bien

État de conservation
Gestion
Gouvernance
Renforcement des compétences

15. Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

15.1. Pertinence de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

15.1.1 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a-t-il amélioré la compréhension des points suivants ?

La <i>Convention du patrimoine mondial</i> .
Le concept de valeur universelle exceptionnelle.
La valeur universelle exceptionnelle du bien.
Le concept d'intégrité et/ou d'authenticité.
L'intégrité et/ou l'authenticité du bien.
L'efficacité de la gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle.
Le suivi et l'établissement de rapports.

15.1.2 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission des Rapports périodiques par les entités suivantes

État partie	Bon suivi
Gestionnaires de sites	Suivi moyen
Centre du patrimoine mondial	Pas de suivi
Organisations consultatives (ICOMOS, UICN, ICCROM)	Pas de suivi

15.2. Utilisation des données

15.2.1 - Comment les autorités responsables du bien prévoient-elles d'utiliser les données enregistrées à l'occasion de ce cycle de Rapports périodiques ?

Révision des priorités/stratégies/politiques de protection, gestion et conservation du patrimoine
Sensibilisation
Promotion

15.2.2 - Commentaires sur l'utilisation des données de ce cycle de soumission des Rapports périodiques

15.3. Délais et ressources

15.3.1 - Entités ayant participé au remplissage de ce questionnaire en ligne (cocher autant de cases que nécessaire)

Institutions gouvernementales chargées du patrimoine culturel et naturel.

Gestionnaire/coordonateurs/personnel du site.

Communautés locales.

Autre (veuillez préciser)

Collectivités locales.

15.3.2 - L'équilibre entre les genres a-t-il été respecté et appliqué dans le remplissage du présent questionnaire ?

L'équilibre entre les genres est explicitement **intégré et efficacement mis en œuvre** dans le processus.

15.3.3 - Avez-vous eu suffisamment de temps (environ dix mois) pour recueillir les informations nécessaires et remplir ce questionnaire ?

Oui

15.3.4 - Estimez le temps (heures de travail) nécessaire pour remplir ce questionnaire

20 / 15 / 90 /

15.3.5 - Avez-vous mobilisé des ressources supplémentaires pour remplir ce questionnaire ?

		Non	Oui
15.3.5.1	Ressources humaines		X
15.3.5.2	Ressources financières pour l'organisation des réunions de consultation/formations	X	

15.4. Format et contenu du Rapport périodique

15.4.1 - Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour compléter ce questionnaire ?

La majeure partie des informations requises était accessible.

15.4.2 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et clair à comprendre ?

		Très difficile	Difficile	Facile	Très facile
15.4.2.1	Facilité d'utilisation du questionnaire			X	
15.4.2.2	Clarté des questions			X	

15.4.3 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

15.5. Formation et conseils

15.5.1 - Veuillez évaluer le soutien des entités suivantes en matière de formation et de conseils pour compléter le questionnaire

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO	Pas de soutien
UNESCO (autres secteurs/bureaux hors-siège)	Pas de soutien
Commission nationale pour l'UNESCO	Pas de soutien
ICOMOS international	Pas de soutien
UICN international	Pas de soutien
ICCROM international/régional	Pas de soutien
ICOMOS national/régional	Pas de soutien
UICN national/régional	Pas de soutien

15.5.2 - Veuillez évaluer le niveau d'aide reçu des entités suivantes pour remplir le questionnaire du Rapport périodique

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO	Sans objet
Représentant de l'État partie (Point focal national)	Bon soutien
Autres secteurs de l'UNESCO (par ex. bureaux hors siège)	Sans objet
Commission nationale pour l'UNESCO	Sans objet
ICOMOS international	Sans objet

ICCROM international/régional	Sans objet
ICOMOS national/régional	Sans objet
UICN national/régional	Sans objet
UICN international	Sans objet

15.5.3 - Les sources de formation en ligne sur la soumission de Rapports périodiques, préparées par le Centre du patrimoine mondial, vous ont-elles aidé à remplir ce questionnaire ?

Sans objet (ces ressources n'ont pas été utilisées)

15.5.4 - Veuillez fournir d'autres commentaires sur les ressources de formation en ligne et les changements que vous aimeriez voir mise en œuvre.

15.6. Actions qui exigeront un examen formel du Comité du patrimoine mondial

15.6.1 - Résumé des actions qui exigeront un examen formel du Comité du patrimoine mondial

Pas d'éléments proposés pour mise à jour.

15.7. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

15.7.1 - Veuillez fournir des commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

15.7.2 - Merci d'avoir répondu à toutes les questions. Nous vous invitons à contacter votre Point focal pour qu'il/elle valide et envoie le questionnaire au Centre du patrimoine mondial.